



## Droit d'embauche

-----  
Par Saphir

Bonjour ,

Je suis un salarié dans une société de la restauration rapide , et la plupart des directeurs leurs assistante ce sont leur femmes ! , ma question est ce que un directeur ou un manager ont le droit de mettre leur femmes comme assistante ?

Merci .

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Si ce sont des emplois réels, avec un travail réellement effectué, oui, c'est légal.

-----  
Par kang74

Bonjour

A noter que dans la plupart des cas ou le directeur est le patron, sa femme, c'est aussi votre patronne : l'entreprise lui appartient au même titre qu'à lui .